



DÉCHÈTERIES DU PAYS DU MONT-BLANC : NOUVEAUX HORAIRES À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

Les horaires des déchèteries de Megève, Saint-Gervais et Sallanches changent :

Toute l'année
du lundi au samedi : 9h à 12h / 13h30 à 18h

Les horaires de la déchèterie de Passy demeurent inchangés :

avril à octobre
lundi : 14h à 19h
du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 19h

novembre à mars
lundi : 14h à 18h
du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

Les conditions d'accès aux 4 déchèteries restent identiques :

- Inscription obligatoire pour tous sur www.ccpmb.fr
- Gratuit pour tous les particuliers des 10 communes
- Pour les professionnels :
 - ◇ les dépôts des cartons, ferrailles, verres, emballages recyclables, déchets électriques ou électroniques, néons et ampoules et huiles végétales sont gratuits.
 - ◇ les dépôts des déchets verts, bois, incinérables, encombrants, gravats et plâtre sont payants.

Rappel :

Déchets acceptés :

Papiers/cartons pliés,
Ferrailles et métaux divers,
Déchets verts,
Gravats, terre, matériaux de démolition,
Plâtre,
Pneumatiques,
Déchets ménagers spéciaux et/ou toxiques (dont batteries),
Huiles minérales,
Huiles de friture,
Piles,
Verre,
Bois,
Déchets d'équipements électriques, électroniques,
électroménagers (D3E),
Lampes usagées et tubes fluorescent,
Déchets incinérables,
Encombrants,
Cartouches d'imprimantes,
Textiles (hors Sallanches),
Capsules et bouchons (Megève uniquement).

Déchets refusés :

Ordures ménagères,
Déchets organiques putrides ou cadavres d'animaux,
Déchets de soins ou hospitaliers, les seringues,
Véhicules hors d'usage et pneumatiques des professionnels,
Déchets ou produits radioactifs,
Déchets amiantés,
Bouteilles de gaz ou tout autre appareil sous pression,
Armes, engins explosifs ou dangereux,
Cuves ayant contenu des produits inflammables (carburant...).

Pour ces déchets, il est nécessaire de se rapprocher des filières spécialisées.